Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 766

Artikel: Noir-blanc : Cedra : fuites non radioactives
Autor: Burri, Marcel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017547

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOIR-BLANC

Cedra: fuites non radioactives

Vais-je me mettre à défendre la cause de la Cedra? Peut-être est-il nécessaire de faire la part des choses et de redire ce qui a été déjà mille fois dit. C'est, du moins, ce que me suggère un article très remarquable que le Professeur Jacques Freymond a publié, il y a une dizaine de jours, dans «Le Matin». Cet observateur perspicace de notre société laisse percer son angoisse à propos de l'état de notre environnement, autrefois naturel. Pourtant, remarque-t-il, ce ne sont pas les avertissements qui ont manqué. Et de proposer quelques voies vers des solutions de possibles compromis. Et d'inviter, dans cette quête, les opposants irréductibles de la Cedra à lire objectivement les rapports que cet organisme a publiés: peut-être contiendraient-ils une solution à quelques-uns de nos problèmes...
Bien sûr il est difficile, voire impossible de juger le contenu de toutes ces études: plusieurs spécialistes seraient nécessaires pour mener à bien cette tâche. Mais, il y en a un que nous connaissons presque par cœur à force de l'avoir lu et relu, c'est celui de la requête concernant la commune d'Ollon. En toute objectivité, tous ceux qui se sont penchés sur ce document, de quelque discipline qu'ils viennent, l'ont trouvé extrêmement mauvais: géologie trop restreinte en étendue, trop schématique dans ses méthodes, trop imprécise dans ses épures; connaissances administratives lamentables, au point d'ignorer même les limites de la commune concernée; règles du droit méprisées, ce qui faisait dire à l'avocat de la commune que si un stagiaire de son étude rédigeait un tel mémoire il entendrait parler de ses patrons. Bref, un document qui, sur toute la ligne, n'a pas le niveau exigé d'un étudiant terminant ses études.

Mais, d'un autre côté, parmi tous les rapports que la Cedra a publiés, il en est d'excellents et il n'est pas nécessaire d'être versé dans de nombreuses disciplines pour s'en rendre compte. Au sein de divers sociétés savantes, j'ai eu l'occasion, comme tous les géologues de ce pays, de suivre des conférences de haut niveau sur divers sujets abordés par la Cedra. Alors, que se passe-t-il?

Là, je suis obligé d'invoquer quelques informations personnelles. En effet, suite au petit livre que j'ai publié sur le problème des déchets nucléaires[1], j'ai reçu des informations anonymes dont je n'ai, maintenant, plus de raisons de me méfier; en l'occurrence, des chiffres précis sur les sondages exécutés dans le nord-ouest de la Suisse, à propos de leur profondeur, des débits d'eau, de leur température et de leur composition chimique; depuis lors, ces chiffres ont été publiés par la Cedra, ce qui m'a permis de contrôler la parfaite qualité des informations fournies. Mais cet informateur ne m'a pas communiqué que des chiffres; il m'a aussi fait savoir que de nombreux géologues n'étaient pas du tout d'accord avec les conclusions de la direction (ce qui expliquerait qu'ils n'aient jamais été envoyés dans les débats publics); que le concept du stockage dans le socle granitique et gneissique avait été à deux doigts d'être abandonné et que nombreux sont ceux qui n'y croient pas; que l'information circulait très mal à l'intérieur de la structure; etc.

Pourquoi faire état de ces détails que d'aucuns considéreront comme des ragots? Parce que c'est la seule façon, pour moi, d'expliquer comment un bon organisme peut, entre autres, produire de bien méchants rapports et des conclusions erronées. Même un stradivarius, dans des mains inexpertes, ou qui se veulent inexpertes, ne produira que des grincements.

Pourquoi, alors, ne pas utiliser au mieux les connaissances de ces géologues compétents? Probablement, parce qu'ils refuseraient de produire un projet de «garantie», parce qu'ils proposeraient ce que proposent leurs collègues de l'étranger — à savoir des stockages non définitifs — parce qu'ils engageraient des recherches sérieuses, à long terme, certainement coûteuses, pour la moins mauvaise solution. Bref, ils ne satisferaient pas à cette garantie de stockages définitifs et sûrs que la loi exige. Loi qui fut proposée par nos autorités dans le but de tranquilliser l'opinion publique sur ce point, à la veille du vote de la première initiative antinucléaire. Cette garantie n'est pas une nécessité scientifique, c'est une nécessité politique qu'on cherche à satisfaire pseudo-scientifiquement.

Reprenons les questions de départ: existe-t-il une possibilité de stockage sur la commune d'Ollon? Ça n'est pas exclu. Alors pourquoi s'opposer à des sondages? Parce qu'il existe ailleurs d'autres possibilités et qu'il faut, en un premier temps, les explorer toutes. Et pourquoi tellement de perfectionnisme à ce sujet? Pour qu'il n'y ait pas, en l'an 2500 de notre ère, un Professeur Freymond pour écrire, à la suite d'une fuite de matériels radioactifs contre laquelle on ne pourra rien faire: pourtant les mises en garde, à l'époque, n'avaient pas manqué!

M. B.

[1] «Qu'en faire? Les déchets radioactifs, un problème non résolu», Marcel Burri, Ed. d'En Bas, 1984. (Réd.)

EN BREF

Le groupe américain de cliniques privées AMI (DP 765) ne désarme pas! Ayant échoué, en un premier temps, dans ses projets de construire un établissement sur un terrain appartenant à la ville d'Aarau, il vient de se porter acquéreur dans la même ville d'un nouveau terrain, cette fois auprès d'un propriétaire privé. Seule la loi cantonale sur la santé publique qui passera prochainement devant le Grand Conseil argovien permettra de mettre le holà à cette entreprise: il est question en effet, dans ce texte, d'une clause du besoin pour la création d'hôpitaux privés.